



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 30 NOVEMBRE 2018 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, première vice-Présidente avant l'arrivée de M. Jacques LELANDAIS, Président, lors de la présentation des actualités.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Retrait/Adhésion et Transferts de compétences
5. Actualités
6. Échéancier

II. DOSSIERS

7. Avenant n° 1 au contrat de concession d'électricité et conventions
8. Petit cycle de l'eau

III. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

9. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
10. Déploiement des bornes de recharge
11. Compétence « Energies Renouvelables »
12. Etudes Energétiques - Aides financières – CdC Cingal-Suisse Normande

ADMINISTRATION-FINANCES

13. Durée d'amortissement des infrastructures « ENR » et « MD »
14. Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019
15. Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours
16. Convention de mandat

CONCESSIONS GAZ

17. Bilan de contrôle 2017 sur les données 2016 – GRDF

TRAVAUX

18. Programmes de travaux 2018
19. Programmes de travaux 2019
20. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO)
21. Etats contradictoires de remise de biens

SOLIDARITE

22. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23. Aides au développement du réseau électrique

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018 et prend acte des communications du Président.

2018-08/BS/DB-01

Accord cadre en groupement de commandes – Marchés subséquents n° 4 « Fourniture de postes de transformations, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres, à savoir d'attribuer les lots 1 à 7 comme suit :

	Lot	Attributaire
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	TRANSFIX
LOT 2	Transformateurs HTA/BT de type H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA. Fusibles ou non fusibles.	TRANSFIX
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 Puissance de 100 à 160 KVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS. Puissance de 100 et 160 KVA	TRANSFIX
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	ORMAZABAL
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS

- **AUTORISE** le président à signer les lots n° 1 à 7 de ces marchés subséquents n° 4, ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

2018-08/BS/DB-02

Transferts de compétences – Bavent (Contribution à la Transition Energétique), Martainville et Dialan-sur-Chaine (Eclairage Public), Fontaine-Etoupefour, Sainte-Honorine-du-Fay, Gavrus et Feuguerolles-Bully (Energies Renouvelables)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2, 3.4 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Arrivée de M. Jacques LELANDAIS, Président.

2018-08/BS/DB-03

Densification du schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados défini ;
- **ACCEPTE** le principe de densifier le réseau actuel de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-04

Demande spécifique d'infrastructure de recharge rapide, hors schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados – Saint-Sylvain

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, sous réserve du transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, l'installation d'une nouvelle borne de recharge rapide sur la commune de Saint-Sylvain ;
- **ACCEPTE** l'attribution d'une aide de 20 %, soit 7 397 €, à la commune de Saint-Sylvain pour le financement de l'investissement ;
- **ACCEPTE** de participer au forfait d'exploitation à hauteur de 20% par an ;
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 615 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-05

Commune de Fontaine-Etoupefour : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle multi-activités

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Fontaine-Etoupefour ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle multi-activités de Fontaine-Etoupefour et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 34 kWc	77 650,00 €	AIDES REGIONALES	30 000,00 €
			SDEC ÉNERGIE	47 650,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	23 062,00 €	VENTE ELECTRICITE	6 063,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	17 000,00 €
TOTAL		100 712,00 €		100 712,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	72 700 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 713 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	18 987 €

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-06

Commune de Sainte-Honorine-du-Fay : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école primaire

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Sainte-Honorine-du-Fay ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de l'école primaire de Sainte-Honorine-du-Fay et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 33,7 kWc	77 021,00 €	AIDES REGIONALES	30 000,00 €
			SDEC ÉNERGIE	47 021,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	22 912,00 €	VENTE ELECTRICITE	6 087,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	16 825,00 €
TOTAL		99 933,00 €		99 933,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	74 025 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 108€
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	20 917 €

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant

2018-08/BS/DB-07

Commune de Gavrus : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Gavrus ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif de Gavrus et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;

- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	35 986,00 €	AIDES REGIONALES	28 788,00 €
			SDEC ÉNERGIE	7 197,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	12 844,00 €	VENTE ELECTRICITE	8 344,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	4 500,00 €
TOTAL		48 830,00 €		48 830,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	26 267 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	15 541 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	10 726 €

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-08

Commune de Feugueroles-Bully : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Feugueroles-Bully ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du gymnase de Feugueroles-Bully et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 89 kWc	152 220 €	AIDES REGIONALES	30 000 €
			SDEC ÉNERGIE	122 220 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	57 720 €	VENTE ELECTRICITE	13 220 €
			FORFAIT MAINTENANCE	44 500 €
TOTAL		209 940,00 €		209 940,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	34 345,00 €
---	-------------

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	169 785 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	135 440 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	34 345 €

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-09

Etudes Energétiques - Aides financières – CdC Cingal-Suisse Normande

A noter que M. Philippe LAGALLE, membre de la Communauté de Communes Cingal-Suisse-Normande ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 3 068 € à la Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE, pour la réalisation d'un audit énergétique pour 13 de ses bâtiments publics, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-10

Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-11

Programme d'effacement coordonné des réseaux –5^{ème} tranche 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée, concernant 2 projets, pour un montant de 99 619,00 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-12

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 d'extension du réseau public d'électricité proposée concernant 12 projets, pour un montant de 281 168,64 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-13

Programme de sécurisation du réseau public d'Electricité – 7^{ème} tranche 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée concernant 2 projets, pour un montant de 152 998,92 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-14

Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2^{ème} tranche 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée concernant 24 projets, pour un montant de 3 772 581,00 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-15

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Avenue Georges Clémenceau »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Cabourg, « Avenue Georges Clémenceau » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-16

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue aux Grains »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Villers-Bocage, « Rue aux Grains » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-17

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Bénouville, au titre des travaux d'éclairage public de la ZAC du quartier du Fond du Pré.

Annule et remplace la délibération 2018-06/BS/DB-27

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°2018-06/BS/DB-27 prise le 14 septembre 2018 ;
- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Bénouville, désignant la SHEMA comme maître d'ouvrage, pour la réalisation des travaux d'éclairage public de la ZAC du quartier du Fond du Pré ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention tripartite proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2018-08/BS/DB-18

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Reviers, au titre des travaux d'éclairage public de du lotissement communal « Le Closet »

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Reviers, pour la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement « Le Closet » ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2018-08/BS/DB-19

Martainville - Etat contradictoire de remise de biens- Eclairage Public

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine d'éclairage public proposé à 0 € ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-20

Le Molay-Littry - Etat contradictoire de remise de biens- Signalisation Lumineuse

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine de signalisation lumineuse proposé à 0 € ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-21

Versement des soldes de subventions aux opérateurs de l'habitat

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le versement au titre de l'exercice 2018, des soldes définis au regard de l'état d'avancement des dossiers : 10 000€ pour SOLIHA et 5 000€ pour INHARI ;
- **CONFIRME** qu'il n'est pas nécessaire de verser de subvention complémentaire au CDHAT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-22

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Valorbiquet/Courcy/Mézidon-Vallée-d'Auge

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'attribution de l'ensemble des aides proposées :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
Saint Martin de Bienfaite la Cressonnière (VALORBIQUET)	• Installation d'une chaudière à pellets, de 7 radiateurs équipés de robinets thermostatiques et pose d'un thermostat central, • Isolation intérieure (partielle), • Remplacement des menuiseries en bois, • Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (Hygro A).	31.7 %	2 000 €	2 250 €
	• Remplacement de la chaudière obsolète, • Isolation des combles, • Installation d'une ventilation.	25 %	728 €	978 €
COURCY	• Isolation des rampants, • Isolation des murs extérieurs, • Fourniture et pose de 3 radiateurs.	39 %	2 000 €	2 250 €
MEZIDON VALLEE D'AUGE	• Mise en place d'un Poêle à granulés, • Remplacement des menuiseries (fenêtres et porte), • Installation d'une VMC hygro B.	26 %	2 000 €	2 250 €

- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-08/BS/DB-23

Aides au développement économique du réseau électrique

A noter que M. Jean-Yves HEURTIN, membre de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :


- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (8 dossiers) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Le Président présente les deux dossiers inscrits à l'ordre du jour, ne nécessitant aucune délibération du Bureau Syndical, à savoir :

- **Le contrat de concession d'électricité.**
- **Le Petit cycle de l'eau.**

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h45.

Le Président



Jacques LELANDAIS



Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.